



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 / 04 / 2017

L'an deux mille dix-sept le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lise MATTIAZZO, Maire.

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
En exercice : 12
Présents : 11
Absents : 1

**Etaient présents :**

Mme MATTIAZZO Lise, Monsieur MARCHAIS, M. ARDOIS Guy, Mme LABOUBEE Marie-José, Mme GAGNIER Séverine, M. AUDARD Stéphane, Mme GUINET Danielle, Mme FER Dorothée, Mme POUMIROU Katia, M. NAVARRE

**Etai(ent) absent(s) avec procuration(s) :**

**Etai(ent) absent(s) excusé(s) :**

Mme FOURTON

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. AUDARD Stéphane

<u>Date de convocation</u> 04 / 04 / 2017
----------------------------------------------

## OBJET

### **Ordre du jour :**

Approbation du compte rendu de la séance du 13 mars 2017.

### **Délibérations**

- Délibération N°2017 - 04 - 10 / 01 – Autorisation d'emprunt.
- Délibération N°2017 - 03 - 13 / 02 – Demande de subvention au titre du FEDER.
- Délibération N°2017 - 03 - 13 / 04 – Mise en place des mesures compensatoires des parcelles communales en bordure de Saye – Choix des options

### **Informations - Questions diverses.**

Compte rendu des commissions



### **Informations - Questions diverses.**

- Compte rendu des commissions

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Adoption du compte rendu de la séance du 13 mars 2017.

Compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Délibération N°2017 - 04 – 10 / 01(A) – Autorisation d'emprunt**

Le Conseil Municipal de la Commune de BUSSAC-FORÊT, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

DELIBERE

Pour le financement de cette opération, Rénovation de la salle des fêtes est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne de prêt pour un montant de 400 000,00€ et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Ligne de prêt 1

Ligne de prêt : PCV 0%

Montant : 400 00,00€

Durée de la phase de préfinancement : Sans préfinancement

Durée d'amortissement : 15 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Taux d'intérêt annuel fixe : 0%

Amortissement : Echéances constantes

Typologie Gissler : 1A

Pénalité de dédit : 1% des montants engagés non mobilisés

Commission d'instruction : 0%

A cet effet, le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire délégataire dûment habilité, à signer seule le contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation des fonds.

➤ **Délibération N°2017 - 04 – 10 / 02 – Demande de Subvention FEDER – Citerne Incendie Hors sol.**

Madame le Maire expose que la commune peut prétendre à une subvention au titre du FEDER pour l'exercice 2017.

Elle indique que les travaux de fourniture et de pose de citerne incendie hors sol pour le lotissement «Garceau 3 », entre dans le cadre du FEDER 2017.

Montant des travaux : **6 130,86€ H.T.**

Elle propose de déposer une demande de subvention au taux de 80 % auprès de l'État et présente le projet de plan de financement suivant

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Financiers	Sollicité ou acquis	Montant HT	Taux
Fonds européens	Sollicité	4 904,69	
			25 %
<b>Sous-total</b>		<b>4 904,69</b>	<b>80 %</b>
<b>Autofinancement</b>		1 226,17	20 %
<b>Coût HT</b>		6 130,86	100 %

Après avoir pris connaissances des pièces du dossier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **décide de solliciter** les subventions maximum au titre du FEDER.
- **autorise** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier
- **décide** d'inscrire cette dépense au budget 2017.

➤ **Délibération N°2017 - 04 – 10 / 04 – Mesures Compensatoires Environnementales LGV-SEA – Choix des options.**

Madame le Maire expose que dans le cadre de la construction de la ligne LGV, des mesures compensatoires sont mises en œuvre pour compenser les impacts des travaux et du fonctionnement de la ligne sur certaines espèces animales et végétales protégées. Ces mesures compensatoires font suite aux mesures d'évitement et de réduction des impacts déjà mises en place tout au long de la construction et de l'exploitation de la ligne par LISEA/COSEA. Si le gestionnaire est d'accord, il s'engage alors dans une convention avec COSEA/LISEA pour la mise en place d'une ou plusieurs Mesures Compensatoires Environnementales (MCE).

La convention d'engagement en MCE contient un cahier des charges de gestion qui détermine les actions, à mettre en œuvre, favorables aux espèces ciblées dans le diagnostic préalable. L'exploitant ou le propriétaire s'engage à respecter ce cahier des charges pendant la durée de la convention et reste le seul gestionnaire de la parcelle qui peut garder sa vocation agricole de production.

Suite au diagnostic environnemental et programme de gestion présenté le 13 mars 2017, il convient de retenir les options à prendre en compte dans la convention des mesures compensatoires.

Après cet exposé les membres du Conseil Municipal décident de :

- Choisir les options suivantes :
  - Mesure « Gestion de landes humides »  
Option 2 Gestion par la commune : 400€ par projet + 300€ / ha / an,
  - Mesure « Gestion de landes sèches »  
Option 1 Gestion par LISEA/COSEA : 50€ / ha / an,
  - Mesures « Gestion de ripisylve »  
Linéaire proposé : 1432 ml  
Barème des indemnités : 10€ / 100 ml / an
  - Mesure « Gestion de mares »  
Nombre de mares proposées : 2 (1 dans chaque partie)  
Barème des indemnités : 100€ / mare / an

- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision

➤ **Délibération N°2017 - 04 – 10 / 04 – Création d'un poste d'adjoint administratif contractuel.**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le contrat emploi d'avenir de l'agent affecté à l'agence postale et à l'accueil de la mairie se termine le 01 mai 2017.

Dans le cadre de la pérennisation de cet emploi, il existe un dispositif spécifique permettant l'intégration des travailleurs handicapés dans la Fonction Publique Territoriale. Il s'agit d'une nomination contractuelle établie en application des dispositions de l'article 38 alinéa 7 de la loi du 26 janvier 1984, plus communément appelée « CDD Travailleur handicapé », qui est une voie dérogatoire au principe selon lequel la qualité de fonctionnaire s'acquiert suite à la réussite d'un concours de catégorie A, B ou C.

Après cet exposé les membres du Conseil Municipal décident de :

- Demander une dérogation au contrat Emploi d'Avenir, prolongation du contrat de 3 mois
- Créer un poste de contractuel « CDD Travailleur handicapé » administratif pour 35 h hebdomadaires, à compter du 02/05/2017.
- Charger Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision

## **Informations et questions diverses**

Madame le Maire rappelle que la cérémonie de commémoration du 8 mai aura lieu à 10h45. Elle annonce que le vote du budget de la CDCHS aura lieu le vendredi 14 avril

Monsieur ARDOIS fait le compte rendu de la réunion du CNAS à laquelle il a participé. Il annonce que la prochaine réunion des associations aura lieu le 05 mai à 18h30, avec à l'ordre du jour, l'organisation de la fête locale.

Il annonce également la tenue des prochains marchés nocturnes en juillet et en août, ainsi que le concert des « Eurochestreries » le 07 août, à l'église.

Madame POUMIROU demande l'organisation d'une réunion de la commission « des affaires scolaires » La date du 02 mai à 18h00 est arrêtée.

Madame GAGNIER fait le compte-rendu de l'Assemblée Générale de Soluris à laquelle elle a participé en suppléante de M. ARDOIS.

Monsieur SAUVEZIE fait le compte rendu de la dernière réunion concernant les travaux de la Salle des Fêtes, il signale que des études complémentaires concernant la partie désamiantage doivent être effectuées.

Madame FER signale la vitesse excessive des véhicules route de la scierie.

Monsieur MARCHAIS fait le compte rendu des réunions auxquelles il a participé ( syndicat de la Saye et SICN) et annonce la vente du véhicule communal Mercedes.

Madame Le Maire annonce que suite aux derniers incendies sur la commune et aux dépôts sauvages d'ordures dans les bois un projet de pose de barrières fermant les pistes forestières est à l'étude.

*Monsieur ARDOIS préconise l'établissement de plusieurs devis, et qu'un test soit réalisé sur quelques pistes avant sa généralisation sur l'ensemble des voies forestières.*

Monsieur NAVARRE demande le retrait du cendrier situé devant l'école élémentaire. Il signale que des caniveaux sont à nettoyer et des trottoirs à désherber.

*Monsieur MARCHAIS rappelle que l'utilisation des désherbants est interdite.*

Monsieur NAVARRE signale que des lattes des tables situées au jardin du Ri sont cassées.

Madame GUINET signale son absence à la banque alimentaire du 27 avril,

Monsieur NAVARRE sera également absent.

Madame le Maire annonce que le plan Vigipirate est à nouveau renforcé. Elle annonce également la tenue le 30 avril d'une battue administrative

Prochain Conseil Municipal Lundi 09 mai à 20h30.

La séance est levée à 22h15.